

Manuscrit
- Doc. 1000

Evêché
de
Quimper
et
de Léon.

Demande de Renseignements

1^{re} Quelles sont les chapelles publiques de votre Paroisse ?

Il y en a six.

2^{re} Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

Chapelle de Saint-Eugène une chapelle de Saint-Eurolé, une
chapelle de Sainte-Eustachie une chapelle de Saint-Étienne, une
chapelle de Saint-Etienne une chapelle de N. D. de la Fontaine Blanche.

3^{re} Quelles sont les chapelles érigées en chapelles de secours, en vertu d'une ordonnance royale ou d'un décret impérial ?

Il n'y en a point.

4^{re} Quelles sont les chapelles particulières qui ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions, ont été autorisées par l'évêque ?

Il y en a deux : la chapelle de Saint-Jean, et la chapelle de la Vierge, achetées pendant la révolution par les familles Goubin et Estard.

5^{re} Quelles sont les chapelles domestiques ou oratoires privés de votre Paroisse, où l'on dit la sainte Messe, en vertu d'un indult Pontifical ?

Il n'y en a qu'une qui appartient à Madame Lamiche de Lamoignon de Lamoignon.

6^{re} Quelle est la Date de l'indult ?

On n'a connaissance d'aucun indult.

7^{re} Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

L'autorisation de dire la sainte Messe, a été accordée à Monsieur de la Roche, en 1855, par Monsieur l'abbé Kaudy vicaire général.

8^{re} Les oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Affirmative.

9^{re} Les pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Affirmative.

Le Lorrain, curé de Saint-Martin - Lorient.